

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 20 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 NOVEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, M. LE CLEC'H, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme GENOVESI (pouvoir à M. GABRIEL), Mme CORDON (pouvoir à Mme ROUBINET), Mme DE POIX (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme MAYET), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. NABEDRYK (pouvoir à M. PARDIGON), Mme PAPONNAUD (pouvoir à Mme BERNARD), Mme GARRY (pouvoir à Mme RIVIERE-MARIETTE), M. INDJIAN (pouvoir à M. POIZAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 226 - Présentation du rapport en matière de Développement Durable pour l'année 2022.**

Le Maire rappelle que l'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que les communes de plus de 50 000 habitants sont tenues d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Il explique que le rapport développement durable 2022 permet à la Ville de Rueil-Malmaison de dresser un état des lieux sur un an des actions mises en œuvre et de communiquer sur son engagement de long-terme pour contribuer aux objectifs nationaux et internationaux en faveur du développement durable.

Les projets ambitieux à venir sont également présents afin d'avoir une vision à long terme. La rédaction de ce rapport est également intégrée dans un processus plus large de suivi annuel des actions mises en œuvre dans l'Agenda 21 et d'élaboration du futur Agenda 2030, qui assurera la continuité à compter de 2024.

Le Rapport Développement Durable est axé sur les thématiques suivantes : l'urbanisme durable, l'adaptation climatique, la transition énergétique, l'inclusion sociale, l'accès à la culture, ou encore la sensibilisation de tous les publics et des acteurs du territoire.

Ainsi, ce rapport 2022 présente de manière synthétique une sélection de réalisations concrètes et valorise le travail et l'engagement des services et partenaires qui contribuent au quotidien à la transition écologique et solidaire de Rueil-Malmaison.

Ce rapport présente notamment l'ouverture de nouveaux espaces verts, le développement de l'Écoquartier, le plan d'économie d'énergie communal, la mise en route du réseau de chaleur en géothermie, le marché public global de performance et les rénovations énergétiques de sept bâtiments publics, les évolutions de l'éclairage public, le plan d'économie d'eau, notamment sur les fontaines Wallace de la ville et la programmation écologique/Agenda 2030.

Il a vocation à être un support de réflexion et de débat pour l'assemblée politique, pouvant générer des infléchissements stratégiques jusque dans les choix d'orientations budgétaires.

Invité à en délibérer,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2121-29 et L.2311-1-1 ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 14 novembre 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 16 novembre 2023 ;

PREND ACTE de la présentation du rapport Développement Durable 2022.



  
**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 24 novembre 2023  
N° identifiant : 092-219200631-20231120-lmc146854-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 24 novembre 2023